

Termes de référence

Définition de l'univers iconographique / visuel du Samusocial International

Cette consultation est réalisée dans le cadre du programme « Renforcer les capacités de réponses du réseau Samusocial aux exclusions sociales » (convention de financement entre l'Agence Française de Développement et le Samusocial International référencée CZZ 3387 01 J).

ORIGINE ET ENJEUX DE LA MISSION

Depuis 1998, le Samusocial International (SSI) accompagne la création et le développement de services d'aide médico-psycho-sociale aux personnes en situation d'exclusion sociale dans les grandes villes du monde. Il appuie et anime un réseau de partenaires qui partagent des valeurs communes et appliquent la méthode Samusocial. Ce réseau se matérialise par des services d'aide actifs dans plus d'une douzaine de pays.

Parmi les sujets transversaux, le champ de la communication représente un défi pour le Samusocial International et les Samusociaux nationaux, pour des raisons déontologiques et de moyens disponibles. En effet, le cœur de la mission Samusocial est la prise en charge des personnes en situations d'exclusion sociale. Vis-à-vis de ce public particulier et pour le protéger, le Samusocial International a formalisé une charte, un code déontologique professionnel et des directives encadrant l'utilisation des images. Aussi, la banque d'images du Samusocial International, alimentée des photos de ses partenaires, est peu développée et renouvelée, ceci d'autant plus qu'il n'y a de personne dédiée à la communication que chez de rares partenaires.

Néanmoins, dans le cadre du soutien au développement et de l'appui-conseil que le Samusocial International propose à ses partenaires, le sujet de la communication a été investi depuis 3 ans au travers de formations, d'échanges, d'appui-conseil, et plus récemment via la réalisation d'une consultance. Cette dernière a abouti mi-2024 à un état des lieux de la communication externe au sein du réseau et a notamment permis la création d'un guide de communication. Elle a aussi formulé plusieurs recommandations, dont une spécifique ouvrant la voie à la présente mission.

Objectifs de la mission

Afin de se doter de moyens communs pour communiquer sur ses missions, assurer une différenciation efficace tout en respectant ses principes déontologiques, le Samusocial International souhaite travailler sur son univers visuel et se doter d'un nouveau cahier d'illustrations graphiques et pictogrammes de ses activités et missions à décliner sur différents supports, papier et numérique.

L'objectif de cette mission est de créer un univers iconographique unique et reconnaissable qui reflète l'identité, les valeurs et les actions du Samusocial International.

Cet univers visuel devra :

- Refléter la variété des contextes d'intervention, le Samusocial International et ses partenaires intervenant sur 3 continents.
- Être utilisable dans tous les supports de communication de l'organisation ainsi que chez ses partenaires : principalement les brochures, les sites web, les réseaux sociaux, les rapports annuels, présentations PowerPoint mais également d'autres supports comme ceux de la recherche de fonds.

Les productions seront en adéquation avec la charte graphique (logo et principes de déclinaisons de logo pour les Samusociaux nationaux).

Cette mission s'inscrit dans l'objectif de renforcer la communication externe au sein du réseau Samusocial. Ces visuels communs visent, d'une part à « faire réseau », c'est-à-dire renvoyer une image cohérente et être facteur de cohésion, et d'autre part à être directement utilisables par chacun des partenaires dans sa propre communication, en renouvelant la banque d'images mobilisables.

Méthodologie et livrables attendus

Cet enjeu de création d'un univers graphique a fait l'objet d'un atelier de réflexion lors des Journées de coordination de juin 2024. Les directeurs et directrices des Samusociaux nationaux ainsi que l'équipe du Samusocial International ont réfléchi sur la problématique de l'univers visuel pour différents des thèmes spécifiques en petits groupes. Les fiches de cet atelier seront mises à disposition pour la mission. Elles rassemblent des idées pour définir l'univers iconographique qui doit être distinctif et cohérent, aligné sur les valeurs Samusocial et ses missions. L'état des lieux et le guide de communication, ainsi que les documents qui ont été rassemblés à cette occasion, seront également mis à disposition pour faire connaître les supports, images et photos existants.

A partir de cette collecte d'information il s'agira donc de proposer des illustrations réalisées au format numérique, en 2D et ou 3D.

1. Charte iconographique :

Un document détaillant les lignes directrices de l'univers visuel, incluant les couleurs, les styles graphiques, les types de formes et les illustrations types à utiliser.

Des exemples d'applications sur différents supports (brochures, affiches, réseaux sociaux, site web, etc.) y seront aussi détaillés.

2. Bibliothèque d'illustrations :

- ✓ Une série d'illustrations originales, représentant les différentes facettes des actions du Samusocial International et de ses partenaires (interventions d'urgence, portraits de bénéficiaires, équipes sur le terrain... mais également les services supports et la dynamique de travail en réseau) et adaptables selon les contextes d'intervention
- ✓ Une série d'icônes et de pictogrammes
- ✓ Une série de dessins illustrant la mission – méthode Samusocial

- ✓ Une série de dessins illustrant des situations liées à la grande exclusion

Les illustrations doivent être fournies dans tous les formats permettant une utilisation flexible sur tous types de support web, papier etc.

3. Guide d'utilisation :

Un guide pratique expliquant comment utiliser les illustrations et la charte iconographique, incluant des exemples concrets et des recommandations.

Profil recherché

Le Samusocial International recherche un illustrateur / dessinateur / graphiste ou un collectif d'illustrateurs (agence) avec le profil suivant :

Expérience et compétences :

- Expérience prouvée en illustration et en design graphique
- Maîtrise des outils de design graphique (Adobe Illustrator, Photoshop, etc.).
- Compétences avérées en création de chartes graphiques et de bibliothèques d'illustrations
- Capacité à comprendre et à traduire visuellement les valeurs et missions d'une organisation humanitaire ainsi que la diversité de ses contextes et géographies d'intervention

Qualités personnelles :

- Sensibilité aux problématiques sociales et humanitaires
- Créativité et capacité à proposer des concepts visuels originaux
- Capacité à travailler en collaboration avec des équipes pluridisciplinaires

Modalités et calendrier de réalisation de la mission

Il s'agit d'un contrat de prestation de service avec la possibilité de prestation à distance.

La prestation pourra démarrer dès la signature du contrat, estimée mi-octobre.

Les livrables sont attendus pour fin décembre 2024 au plus tard, sachant qu'il faut prévoir au cours de la prestation :

- Un premier temps d'échange avec le département de la communication et celui des programmes / ressources techniques afin présenter les missions Samusocial et comprendre les tenants et aboutissants du projet
- Un second temps de présentation des plusieurs pistes de création d'univers visuel, d'un cahier de tendances - effets, textures, couleurs... - et de la démarche (2 allers-retours en fonction des premières réactions)
- Un troisième temps de présentation des premiers designs et de leur déclinaison possible puis des allers-retours jusqu'à validation des illustrations finales.

L'offre devra préciser le calendrier proposé pour le lancement et la réalisation de la mission, y compris pour les livrables.

Modalités de candidature

Les dessinateurs / illustrateurs / graphistes ou agences d'illustrateurs intéressés par la réalisation de cette mission sont invités à adresser leur offre technique et financière **au plus tard le 4 octobre 2024** à l'adresse suivante : aossi@samu-social-international.com en indiquant dans l'objet du mail « Mission univers visuel Samusocial ».

L'offre doit comprendre :

- **Une note de présentation sous la forme de curriculum vitae ou de références pour une agence** incluant toutes les informations nécessaires à l'analyse de la pertinence du profil du prestataire et de son offre technique
- Un portfolio démontrant des projets similaires réalisés pour des organisations non-gouvernementales ou des projets à forte dimension sociale/humanitaire.
- **Une proposition méthodologique succincte**, incluant les durées estimées de travail, les allers-retours de correction et une proposition de calendrier
- **Une proposition financière** indiquant les modalités de calcul du coût et le montant total (en euros, tous frais et toutes taxes compris).
- **La déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale** (cf. annexe)
- **La fiche pour criblage LCBFT des prestataires et fournisseurs** (Cf annexe)
- **Un document prouvant l'identité juridique du prestataire**, et dans le cas d'une société, la capacité de signature du représentant soumettant l'offre et signant la déclaration d'intégrité et d'absence de conflit d'intérêt

Le budget disponible pour la prestation est de 7500 euros TTC.

Les candidats restent libres de proposer un montant différent ; la sélection de l'offre sera fondée sur la qualité et le coût (l'offre financière donnant lieu à une note sur 30 points en fonction du montant, et l'offre technique donnant lieu à une note sur 70 points en fonction de sa qualité).

Enfin, il est précisé que le prestataire retenu à l'issue de l'évaluation des offres devra fournir une attestation de vigilance URSSAF et une attestation de régularité fiscale (ou autre document équivalent selon les réglementations dans le pays d'établissement) ; en l'absence de ces documents ou en cas de non-conformité, il ne pourra être procédé à la contractualisation et le prestataire concerné sera exclu de l'appel d'offre.

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou la proposition : _____ (le "**Marché**")

A : _____ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration

- d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
- 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
- 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
- a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
- b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été

nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

Fiche pour criblage des prestataires et fournisseurs

Des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'imposent aux associations de solidarité internationales recevant des fonds publics d'origine française ou européenne, et par conséquent au Samusocial International. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de l'application des directives européennes et des régimes de sanction du Conseil de sécurité des Nations-Unies en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et de leur déclinaison dans la législation française.

A ce titre, le Samusocial International est amené à « cribler » ses prestataires et fournisseurs. Le « criblage » est entendu comme un processus destiné à vérifier, préalablement ou en cours de réalisation de l'opération, qu'une personne physique ou une personne morale, bénéficiaire de fonds ou de ressources économiques, ne figure pas sur les listes des mesures restrictives², ce qui constituerait un motif d'exclusion.

Il est donc demandé à tous les prestataires et fournisseurs du Samusocial International d'indiquer sur la présente fiche les données qui permettront de procéder à leur « criblage ». Le remplissage de cette fiche et sa signature valent acceptation par le prestataire ou fournisseur de voir ses données criblées par le Samusocial International. Il s'engage par ailleurs à notifier tout changement de dirigeant ou de données en cours de prestation.

Les résultats du criblage seront conservés par le Samusocial International pendant la durée légale de conservation des documents administratifs et comptables liés aux contrats de financements concernés ; ils pourront être présentés en cas de vérification par toute autorité habilitée ou lors d'audits sur l'utilisation des fonds publics et privés français ou européens. Dans aucun autre cas, ils ne seront transmis à des tiers, par le Samusocial International.

Nom commercial de l'entité	
Adresse du siège	
Numéro de registre national	
Nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité du principal dirigeant ou de la principale dirigeante	

Fait à _____, le ____/____/____

Signature

² <https://data.europa.eu/data/datasets/consolidated-list-of-persons-groups-and-entities-subject-to-eu-financial-sanctions?locale=fr> ; <https://scsanctions.un.org/search/> ; <https://gels-avoirs.dgtresor.gouv.fr/List>